

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Jean-Pierre SERRIE, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Jean-Francis FRANCHET ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

M. Bernard MARY ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL

Mme Lucy FERRER ayant donné procuration à M. Arnaud TREMOUILLE

Mme Monique MORELL ayant donné procuration à Mme Brigitte LESIEUR

Madame et messieurs Claude CAMPS, Guy FERNAND, Christophe MONELLS

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet** : 2022/02/03 : Approbation du Compte de Gestion 2021

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14 ;

Considérant le compte de gestion du budget de la commune dressé par le comptable public, M. HAMIDANI Ahmed, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que les résultats portés au compte de gestion sont identiques au compte administratif de l'exercice 2021 ;

-----

Où il est exposé,

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du comptable public de la Trésorerie de Saint-Estève ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué en la matière à signer le Compte de Gestion 2021 ainsi que tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 4 avril 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 08 AVR. 2022